



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reforme

Question écrite n° 49423

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le projet de reforme de la loi de 1975 relative aux institutions sociales et medico-sociales. Il apparait que cette revision peut permettre un reexamen de la repartition des competences, notamment entre l'Etat et les departements, et conduire a l'adoption d'une methodologie precise regissant les relations entre les diverses collectivites et les representants des usagers tout en garantissant l'equite sur l'ensemble du territoire. En consequence, il lui demande s'il est dans ses intentions d'integrer ce projet de reforme dans le cadre d'une reflexion globale d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49423

Rubrique : Institutions sociales et medico-sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1305